

## POSTULAT

**Animation socioculturelle lausannoise : – Faut-il municipaliser la FASL - Définir une véritable politique publique avec des outils de pilotage.**

La ville de Lausanne collabore depuis 1995 avec la Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise (FASL) pour organiser la politique d'animation socioculturelle lausannoise. Cette collaboration avec cette fondation de droit privé d'utilité publique se fait par des conventions de subventionnement renouvelées tous les 2 ans. (La FASL dépend à 99,2% de la ville de Lausanne).

La dernière convention pour la période 2017-2018, ratifiée par la Municipalité le 23 octobre 2017, détaille, de manière très générale, les prestations attendues par la Municipalité en termes d'offre socioculturelle et définit les orientations stratégiques de la FASL.

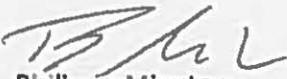
Parallèlement, une évaluation de l'animation socioculturelle lausannoise a été demandée à l'IDHEAP ainsi qu'un audit de fonctionnement et d'efficacité de l'action de la FASL auprès du Contrôle des finances de la ville de Lausanne.

Le rapport de l'IDHEAP, sorti au début de l'année 2018, souligne entre autres « une absence de stratégie et d'outils de pilotage au niveau des deux instances et un manque de lisibilité de l'action de la FASL et de fiabilité dans ses données affichées. Il met aussi en évidence un manque de coordination avec les services de la ville qui investissent dans les mêmes domaines. »

Au vu de ces conclusions sévères et avant la signature d'une nouvelle convention avec la FASL, la postulante invite la municipalité à étudier l'opportunité de définir plus précisément une politique publique d'animation socioculturelle des quartiers en se dotant d'outils de pilotage et en fixant la subvention en fonction, d'une part, de l'atteinte des objectifs et des besoins de la population et, d'autre part, de la volonté de la FASL à s'impliquer. Parmi les variantes, la reprise de la FASL en main municipale devra être étudiée.

Lausanne le 11 avril 2018

  
Eliane Aubert, conseillère communale PLR

  
Philippe Miauton

  
Valérie Carrel, Patricia Carrel